

Structures locales et établissements ecclésiastiques dans la conception d'Henri Pirenne concernant la reprise urbaine du X^e au XII^e siècles.¹

LÁSZLÓ GÁLFFY



La période de la reprise urbaine en Europe – c'est à dire le retour de la croissance – est sans doute l'une des questions les plus intéressantes de l'histoire médiévale, le sujet exige cependant beaucoup de précaution et de prudence de la part des historiens. Les écrits d'Henri Pirenne ne nécessitent pas, à la première vue, une vigilance toute particulière, l'auteur nous paraissant tellement limpide et cohérent en ce qui concerne précisément la période des XI^e et XII^e siècles. Mentionnons toutefois qu'elle ne représente pour lui qu'une étape dans le développement urbain, et Pirenne n'a pas expressément délimité ses chapitres pour isoler les problèmes engendrés par cette reprise. Comme de nombreux historiens, il la traite en fonction de son évolution chronologique. Si le X^e siècle représente un démarrage (parfois contestable) chez notre auteur, le XII^e, en revanche fut perçu comme une révélation, celle du fait urbain pour Pirenne comme pour nombre de contemporains.

Nous pouvons facilement nous apercevoir que le choix des villes et des régions qui retient l'attention de Pirenne, esquisse un pont entre l'Italie et les Pays-Bas. Parfois, nous avons même l'impression qu'en dessous (donc en dehors de ces régions et de ces villes) ce fut le règne de la boue marécageuse du Moyen Age. A sa suite, de nombreux historiens ont emprunté ce pont tracé par Pirenne et ses contemporains pour définir la voie d'un processus social et économique jusqu'aux XIX^e-XX^e siècles. Cependant aujourd'hui le paysage a beaucoup changé. Nombre de „marécages” asséchés, d'autres remplis ou convertis à divers usages, les historiens ont transformé cet environnement. Certains, avec raisons, remettent en cause le caractère unique de ce passage, dont les pilons continuent d'être debout mais s'intègrent désormais dans un espace élargi, remanié et peut être moins abandonné.

¹ Communication prononcée au colloque international: "Pirenne 150: Perception, reflection, historiography. International workshop, Eötvös Loránd University-Central European University, Budapest, November 15-16, 2012."

² Voir la nécrologie de F. Quicke in: *Revue belge de philologie et d'histoire*, 14/4 (1935) 1665-1679.

Si parfois Pirenne fut représenté comme un véritable architecte par ses collègues², d'après nous, il ne l'est pas seulement par sa lucidité et la cohésion de ses théories, mais également, par son goût pour les fractures et le déplacements des arcs. Ces derniers ont une place importante dans les illustrations ou dessins de certaines conjonctures historiques.

Pirenne, là aussi, a passé en revue l'ensemble des traits et des ruptures qui s'ensuivent de la cité antique à la ville médiévale. Voulait-il dessiner un autre passage? Sûrement pas. Les deux formes originelles d'agglomération n'ont pratiquement rien en commun. Après une rupture, dont nous avons déjà beaucoup parlé ici, un système tout neuf va apparaître. Pourtant, le moment de cette rupture semble être en décalage par rapport à celui énoncé pour le bassin méditerranéen. Si cette dernière connaît des moments importants dans la décomposition du réseau urbain, dans un premier temps, elle ne concernerait que le sud. Au Nord-Ouest, pour des raisons historiques, la fracture serait plus effacée / moins évidente, ou bien inexistante, et paradoxalement la période de choc, au regard des invasions, est plus longue (surtout à cause des raids normands) et n'aurait pas permis un redressement avant la seconde moitié du X^e siècle. Cette reprise est due en principe à celle du commerce et à l'arrivée des marchands qui transforment profondément l'économie et la physionomie de ces agglomérations réduites jusqu'alors à un état primaire d'échanges commerciaux. Pour l'instant, mettons à part la question du rôle et de la provenance des marchands pour examiner ce que Pirenne nous affirme de la période antérieure. Il insiste apparemment sur une absence totale des villes constituées en tant que telles pendant la période carolingienne, du moins économiquement, socialement ou juridiquement parlant.³ Ce qui justifie d'autant plus l'emploi du terme de "renaissance" voire de "naissance" de la ville médiévale. Est-ce un abus de langage comme Thierry Dutour l'a jugé récemment dans son ouvrage sur la ville médiévale?⁴ Peut-être. Il serait pourtant très injuste d'exiger les informations et les données qui ont été développées postérieurement. Si, comme Adriaan Verhulst l'affirmait⁵, l'empreinte de Pirenne avait été durable et fortement tracée en Belgique, dans les pays voisins, après la seconde guerre mondiale, les recherches d'archéologie urbaine, numismatiques et les recherches topographiques ont déjà beaucoup modifié ce tableau initialement percé à creux par le Haut-Moyen Age.

Pirenne admet de toute façon qu'une transformation s'est faite, que ces agglomérations deviennent des places fortes et gardent une fonction publique, administrative. Si elles se réduisent, du moins ne perdent-elles pas toutes les vec-

³ Henri Pirenne: *Les villes du Moyen Age*. PUF, Paris 1971, 43-57.

⁴ Thierry Dutour: *La ville médiévale*: Paris 2003. 157-158.

⁵ Adriaan Verhulst: L'historiographie concernant l'origine des villes dans les anciens Pays- Bas depuis la mort de Henri Pirenne (1935), in: Bierlaire Franz, Kupper Jean-Louis: *Henri Pirenne de la cité de Liège à la ville de Gand*, Actes du colloque organisé à l'Université de Liège le 13 décembre 1985. *Cahiers de Cléo*, Université de Liège, Liège 1986/87, 107-116.

teurs de leur centralité politique. Certes, là aussi, un changement notable se déroule, en concert avec la transformation de la civilisation occidentale, notamment, la perte des traits laïcs et parallèlement, un renforcement des positions de l'église dans les villes. Pirenne y met l'accent sur les responsabilités du pouvoir épiscopal. L'évêque, devenu maître des cités incarne l'autorité et assure la protection. Pour trouver des continuités et de points d'appuis pour la période de reprise, Pirenne insiste sur les infrastructures de la sécurité qui servent selon son expression de „pierres d'attentes”⁶ dans cette phase de conjoncture.

Suivant ses conceptions, il existe deux principes fondamentaux qui caractérisent la ville médiévale: la paix et la liberté. Il s'agit non seulement des conditions préalables mais aussi des facteurs qui auraient permis l'organisation spécifique de la société urbaine. La paix et la protection joue donc, selon lui, un rôle primordial en faveur des marchands et des bourgeois. Pirenne décrit d'ailleurs une situation presque enviable où la noblesse, le clergé et même les paysans sont relativement protégés par la nature de leurs richesses (la terre) ou par leur prestige (clergé). Les marchands en revanche disposent en grande majorité des biens meubles, par conséquent ils sont incomparablement plus vulnérables selon Pirenne. D'où leur préoccupation perpétuelle de retrouver ou plus tard organiser la paix civile quoi que se soit, par une enceinte ou par le droit, par le seigneur ou ensuite par eux-mêmes.. Le choix des sites protégés naturellement comme à Dinant, Namur, Huy, ou ailleurs l'abri d'un castrum est partout une conséquence logique de cette recherche de paix. Toujours selon la thèse de Pirenne, ces colonies des marchands et le soutien des sièges seigneuriales ou princiers permirent la naissance des agglomérations doublées, avec des pôles à caractères originalement distincts. Castrum et portus coexistent donc jusqu'au moment où le château se trouve entièrement englobé par le faubourg des marchands.⁷ Est-ce si simple? On ne peut le croire.⁸ On peut citer une série d'exemples où cette répartition des rôles ne fonctionne pas. A Toulouse, comme Philippe Wolff l'a démontré, civitas et burgus ont une constitution et une fusion nettement différentes.⁹

⁶ Henri Pirenne: *Les villes du Moyen Age*. PUF, Paris 1971, 57.

⁷ Concernant la juridiction: Henri Pirenne: *Les anciennes Démocraties des Pays-Bas*, Paris, 1910, 61.

⁸ Pour la complexité des noyaux préurbains: Á Gand par exemple nous avons deux portus déjà aux 9-10 siècles. Adriaan Verhulst: „Die Frühgeschichte der Stadt Gent” in: *Die Stadt in der europäischen Geschichte. Festschrift Edith Ennen*, Hrsg. Werner Besch-Klaus Fehn-Dietrich Höroldt-Franz Irsigler-Matthias Zender, Ludwig Röhrscheid Verlag, Bonn 1972, 108-137.

⁹ Philippe Wolf: „Civitas et burgus. L'exemple de Toulouse” in: *Die Stadt in der europäischen Geschichte. Festschrift Edith Ennen*, Hrsg. Werner Besch - Klaus Fehn - Dietrich Höroldt - Franz Irsigler - Matthias Zender, Ludwig Röhrscheid Verlag, Bonn 1972, 200-209.

D'autres, et c'est le cas général, connaissent de multiples faubourgs qui forment autant de noyaux indépendants du tissu urbain. Ajoutons qu'il reste beaucoup de ces schémas où les divers pôles urbains ne sont pas parvenus à une fusion complète. Plus précisément ils ont gardé longtemps leur traits distinctifs. De toute évidence, le débat sur l'interaction des divers facteurs s'est bien élargie.

La notion de la liberté, aussi bien celle du sol que la liberté dans un sens juridique serait tout aussi déterminant. De toute façon cette liberté n'ignore pas chez Pirenne l'intervention initiale du seigneur qui, en attirant des populations de divers origines, tenta de réviser lui-même la valeur du sol. Cela avait permis aux résidents de construire, d'investir et d'obtenir un plus large recours au fonds financiers. Pirenne et ses disciples, comme Guillaume des Marez, ont beaucoup de mérite d'avoir pu établir une fidèle description de la diversité des biens et des droits fonciers en ville.¹⁰ Quant à l'autre aspect de la liberté définie par Pirenne, celle de la liberté politique, elle reste très variable. Les bourgeois dans le nord-ouest furent souvent obligé de partager cette autonomie souhaité avec le seigneur de la terre. Pirenne, bien qu'il cite plusieurs cas spécifique distingue deux modèles en gros, celui de Liège et le modèle qui caractérise les villes flamandes. Ajoutons, qu'il n'est pas surprenant que le paradigme de Pirenne - dominé par des questions juridiques et institutionnelles - est approprié à classer les villes en catégories, en fonction du caractère de leurs statuts. Cette démarche dont nous entrevoyons déjà les inconvénients aussi, a longtemps persité dans les recherches urbaines.

Revenons sur ces deux points. En ce qui concerne la Flandre, l'intervention néfaste des seigneurs locaux fut moins attestable, grâce au comte qui aurait gardé, du moins en partie, les fonctions publiques de son pouvoir. Le prince est conscient de cette interdépendance, et éprouve par conséquent un comportement favorable envers les villes. L'allègement des exigences fiscales, du service militaire, ensuite les franchises commerciales, les restrictions de la juridiction ecclésiastique sont tous des signes de cette politique de soutien. D'ailleurs, il est logique que le prince, toujours absent, ne pesa pas autant sur la bourgeoisie, mais délégua une partie de son pouvoir à des fonctionnaires résidents, voire directement à la communauté. Quant aux personnes intermédiaires qui sortent des sources, fonctionnaires ou *ministeriales* au début, Pirenne tenta de comprendre leur recrutement et leur statuts. Dans un de ses nombreux articles consacré cette fois à la recherche des *ministeriales* en France, il a réussi cette démonstration en Anjou par exemple, certes dans des cadres très différents, suggérant ainsi leur présence en dehors de l'espace germanique.¹¹

¹⁰ Guillaume Des Marez: *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen-âge et spécialement en Flandre*, Gand 1898. (Réimpression sous le même titre: Genève 1978.)

¹¹ Henri Pirenne: „La „ministérialité” a-t-elle existé en France?” In: *Comptes-rendus des scéances del'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 55^e année n. 2, 1911, 170-178.

La Flandre se montre pourtant unique, tel un spécimen idéal pour Pirenne. La situation géographique extrêmement favorable au commerce de longue distance, la présence des estuaires et des fleuves qui assurent un accès profond à travers le continent, ainsi que la longue tradition artisanale (selon l'expression de Pirenne: "industriel") travaillant la laine se conjuguent. Ils représentent donc un terrain fertile prêt à "exploser" qui n'attend que les acteurs appropriés d'une éventuelle transformation. Les conditions de production. C'est grâce à cette constellation que le fait urbain se révèle aussi rapidement. La piste de recherché de l'autonomie et des institutions urbaines conduit Pirenne à de solides conclusions: dans l'administration, les bourgeois ont réussi à prendre en main leur justice et la gestion de leurs affaires. Il reste un champ d'intervention très réduit au comte, avec la nomination des échevins et de la présidence de leur cour. Les échevins -conseillers de la commune- sont d'ailleurs recrutés parmi les bourgeois. Une fusion presque complète se déroule donc, entraînant une absorption des roues de l'administration comtale. Il est tout aussi intéressant de voir que Pirenne n'insiste pas particulièrement sur des conflits du X-XII^e siècles. Au contraire, il suit le scénario classique où le prince prend le parti des bourgeois en dehors des villes contre les exigences des châtelains et des seigneurs. Des affrontements avec les représentants du pouvoir territorial ne deviennent troublants qu'aux cours du XIII^e siècle quand les deux conceptions, républicaine et monarchique, s'affrontent véritablement. A ce moment décisif, les rivalités au sein de la bourgeoisie et parmi les dirigeants des institutions urbaines s'aggravent davantage, sonnante le glas d'une harmonie d'une paix relative qui caractériserait les deux siècles antérieurs.

L'autre modèle¹² de Pirenne, le Liégeois, contient plus d'éléments des structures locales. La situation géographique toujours favorable et, dans une mesure peut-être plus faible, l'artisanat local (la métallurgie, par exemple) ne manquent pas non plus. Pourtant là encore, nous ne pouvons pas évaluer un succès /un système/ semblable à la Flandre. La présence du seigneur, résidant souvent dans la ville fut un inconvénient notable selon la conception de Pirenne. Les villes liégeoises se dotent d'un caractère clérical, et le développement des institutions autonomes est jalonné, comme souvent dans l'espace germanique, par des compromis avec le seigneur qui profite en plus du soutien impérial contre les princes laïcs. Dinant n'est pas la seule à connaître une période de dualité politique où la ville se partage entre comte et évêque. Le premier, représentant les éléments essentiels du pouvoir public. Une charte de l'empereur Henri IV (en 1070) modifie ce tableau. Elle fait passer la ville aux mains de l'évêque, qui transmet pourtant certaines parties de ses droits et de ses prérogatives à ses vassaux, ainsi une décomposition du pouvoir se déroule malgré la communauté urbaine. Pirenne souligne pourtant que en ce qui concerne le pouvoir administratif, l'évêque avait conservé ses positions. L'échevinage, contrairement à ce qui se passe en Flandre, lui reste subordonné et n'est qu'un rouage du système seigneurial.

¹² Henri Pirenne: *Les anciennes Démocraties des Pays-Bas*. Paris 1910, 75-81.

Signalons que dans les villes liégeoises ce sont les jurés (produits autonomes du développement urbain) qui représentent la communauté urbaine. Cet équilibre des pouvoirs contient donc un partage et une dualité des compétences et des magistratures.¹³ Il est important qu'il s'agit là d'un phénomène durable, qui accompagne longuement le développement urbain. Cependant, il est à noter qu'en Flandre ainsi que dans le Liégeois les bouleversements politiques imprévus, au XII^e siècle offrent des opportunités aux bourgeois à renégocier cet équilibre en leur faveur. Il est tout aussi intéressant d'observer que Pirenne n'insiste pas dans période de X^e-XII^e siècles sur des états de guerres, la périodes reste selon lui plutôt caractérisées par des affrontements latents et surtout par des compromis. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que Pirenne parle de conflits armés plus considérables, selon son expression, "à caractèrenettement révolutionnaire".¹⁴

A la première vue donc, Pirenne ne se soucie pas trop des divers éléments sociaux et économiques qui transforment ces structures locales. En ce qui concerne le système seigneurial, il ne représente pas ses effets positifs qu'en son transformation. Il peut devenir accueillant à partir de la diminution des prélèvements, en particulier par l'apparition de la censive.

Si Pirenne, en général, évoque souvent le caractère embarrassant du système seigneuriale (laïc ou ecclésiastique) dans le développement urbain; il se montre dans le détail beaucoup moins hostile aux divers acteurs ecclésiastiques de l'époque. Une des questions les plus originales de Pirenne est le problème de l'instruction et des écoles. Pirenne réfute, une fois encore, l'idée de continuité avec la période antérieure. Il marqua bien la différence entre, d'une part, les exigences des „marchands” des VIII^e et IX^e siècles qui réduisent leurs activités à un commerce uniquement local, („non d'une manière primitive mais bien régressive”); et, d'autre part, les nouveaux besoins des marchands à partir des X^e et XI^e siècles, qui à longue distance ne se passèrent plus du calcul, de l'écrit et de la correspondance. Leur instruction fut assurée par les établissements ecclésiastiques locaux, par les abbayes ou le plus souvent par les écoles des collégiales, parfois aussi par des clercs érudits, précepteurs familiaux. Pirenne suggère un accueil plus favorable dans les écoles des collèges comtales, plus ouverts aux besoins de la bourgeoisie naissante. De toute façon, pour la période initiale que Pirenne a étudié, il ne refuse pas d'amalgamer le recrutement et la formation, suggérant la présence massive des clercs parmi les marchands. Cette collaboration idéale connut une phase nouvelle grosso modo à partir du XIII^e siècle (et pour la seconde moitié du XII^e siècle à Gand) où la bourgeoisie affronta les ecclésiastiques au sujet du contrôle des écoles.¹⁵

¹³ Henri Pirenne: *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au Moyen-Age*. Gand 1889, 3-27.

¹⁴ Henri Pirenne: *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au Moyen-Age*. Gand 1889, 29.

¹⁵ Henri Pirenne: „L'instruction des marchands au moyen age”. In: *Annales d'histoire économique et sociale*, n.1, 1929, 13-28.

Sans vouloir reprendre les éléments bien connus de la théorie pirennienne, nous voulons cependant remettre en mémoire que le poids de son paradigme fut assez considérable pour annuler certaines divergences historiques, qui pour des zones moins caractéristiques que la Flandre, peuvent encore subsister. Il semble que chez Pirenne la notion de collaboration entre ville et campagne se réduise à l'industrie drapière et au ravitaillement nécessaire. Nous sommes aujourd'hui bien loin d'envisager ses seules perspectives. Certains parlent de „rurbanisation”¹⁶, d'autres comme Thierry Dutour d'agriculture parisienne ou florentine”¹⁷.

Les enceintes qui protègent les villes et leur contribution protectrice peuvent recéler pour l'historien une apparence trompeuse, du fait que l'espace ville/campagne peuvent être aussi envisagée comme un ensemble moins séparable que l'on avait estimé au début du XX^e siècle.¹⁸

Il n'est point discutable que la genèse d'une nouvelle société urbaine doit beaucoup à la reprise du commerce, ainsi le rôle catalyseur des marchands est tout aussi justifiable. Une question s'impose : ces marchands "tombés du ciel", errants et vagabonds, selon Pirenne, peuvent-ils être, ailleurs, tout aussi décisifs dans la formation d'élites urbaines? Même concernant la Flandre et l'Italie, cette thèse fut refusée par certains, comme le prouve le débat qui se tint peu après la mort de Pirenne entre l'abbé Lestocquoy et Georges Espinas, l'un des disciples du maître.¹⁹ Nous ne voulons pas reprendre ici les différents points de cette discussion, mais nous pouvons voir déjà là, l'exigence d'un élargissement du champs de recherche.

En nous portant vers des régions plus éloignées de la problématique pirennienne, en pays de la Loire par exemple, ces considérations semblent être justifiées. Si la provenance de l'immigration urbaine pose encore certaines problèmes, nous voyons qu'une bonne partie provient des campagnes environnantes, des domaines des églises urbaines. Ces institutions, qui sont nombreuses et dotées d'une solide réputation, se sont bien enrichies dans leurs alentours immédiats, mais ont longtemps gardé (entre les VII^e et X^e siècles) cette valeur de „pierres d'attente” (pour reprendre la brillante expression de Pirenne), et leur caractère un peu isolé dans la ville. Une reprise économique et démographique attestable à partir du X^e siècle avait permis une restructuration.

¹⁶ Expression proposée par Louis Wirth peu après la mort de Pirenne. Citée: Thierry Dutour: *La ville médiévale*, Paris, 2003, 196, 200.

¹⁷ Thierry Dutour: *La ville médiévale*, Paris, 2003, 133.

¹⁸ En Belgique, à partir des années 1960, des travaux importants furent consacrés à des rapports entre villes et campagnes par Georges Despy et ses disciples. Pour voir aussi le contexte de revalorisation des équilibres ville-campagne en bref: Patrick Boucheron - Denis Menjot (avec la collaboration de Marc Boone): *La ville médiévale*, Seuil, Paris 2011. 132-133, 205-211.

¹⁹ Pour le débat, avec la réponse de Georges Espinas voir: J. Lestocquoy: „Les origines du patriciat urbain. Henri Pirenne s'est-il trompé?” In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. n.2, 1946, 143-153. Quelques années plus Lestocquoy publia ses travaux complètes: J. Lestocquoy: *Les villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des patriens (XIe-XVe siècles)*, PUF, Paris 1952.

En nous portant vers des régions plus éloignées de la problématique pirennienne, en pays de la Loire par exemple, ces considérations semblent être justifiées. Si la provenance de l'immigration urbaine pose encore certains problèmes, nous voyons qu'une bonne partie provient des campagnes environnantes, des domaines des églises urbaines. Ces institutions, qui sont nombreuses et dotées d'une solide réputation, se sont bien enrichies dans leurs alentours immédiats, mais ont longtemps gardé (entre les VII^e et X^e siècles) cette valeur de „pierres d'attente" (pour reprendre la brillante expression de Pirenne), et leur caractère un peu isolé dans la ville. Une reprise économique et démographique attestable à partir du X^e siècle avait permis une restructuration de cette croissance, dirigeant la population vers la ville mais conservant encore la protection de leurs seigneurs. Des bourgs qui s'établissent ainsi, forment des noyaux autour des abbayes et de nombreuses collégiales, eux aussi propriétaires fonciers du sol urbain. Nos sources ne permettent pas forcément de porter notre analyse plus en détails, mais il est plus que probable que leur installation suit le schéma particulier de Pirenne et de Desmarez, marqué -faut-il le rappeler- par la création des censives, par des conditions économiques plus favorables et par une transformation légère de leurs activités, les poussant vers des professions artisanales ou commerciales. Leur statut se transforme progressivement mais lentement, d'une dépendance vers la liberté personnelle.

Par conséquent le rôle décisif de ces établissements est difficilement contestable à ce stade du développement urbain. Si Pirenne se concentre sur le rôle des évêques n'est-ce pas surtout pour montrer la dualité et les forces rivales lors de la naissance des institutions urbaines? Évidemment, il ne conteste pas la présence en parallèle des autres institutions, mais il ne pousse pas davantage ses conclusions.

Enfin, juste une petite remarque concernant l'historiographie hongroise. Cherchant les facteurs essentiels de l'urbanisation aussi incomplète que soit-elle, celui-ci a toujours privilégié le rôle des évêques et la centralité de l'administration ecclésiastique, sans évoquer l'absence de ce réseau dense dont les strates multiples (abbayes, collégiales, oratoires etc.) dans des conditions favorables, elles auraient pu aussi adhérer efficacement à l'urbanisation du pays.²⁰

Pour conclure, tout en appréciant la contribution de Pirenne dans l'histoire urbaine européenne nous voyons que la recherche, elle aussi, s'est transformée. Empruntant longtemps les pas du maître, elle est devenue plus élargie. Peut-être plus „sociale", plus „micro", insistant sur les conséquences des modifications topographiques, ensuite relevant aussi les alliances et les interdépendances. Des efforts considérables ont eu lieu pour ouvrir des carrières et des chantiers sur les pages laissés en blanc par Pirenne.

²⁰ Pourtant il existe quelques exemples pour une nouvelle approche, voir récemment Font Márta: A monostor mint településformáló tényező. Adalékok a középkori Pécsvárad történetéhez. In: *Tiszteletkőr. Történeti tanulmányok Draskóczy István egyetemi tanár 60. születésnapjára*. ELTE, Eötvös Kiadó, Budapest 2012, 277-282.